

Vote du budget de la communauté de communes

Communauté de communes du Savès



Vote du budget de la communauté de communes

Réunis en conseil communautaire mardi 26 mars 2019, à 18 h, à la salle des fêtes de Saint-Loube-Amades, les élus du Savès ont voté à l'unanimité le budget de la collectivité. Un budget en hausse qui se caractérise par une maîtrise des coûts de fonctionnement et une stabilité des taux de fiscalité pour les particuliers.

Cette maîtrise des coûts se mesure en partie par la baisse constante des charges à caractère général (fournitures voirie, électricité, entretien et réparation voirie, etc.) et ce, sans impacter la qualité du service rendu au public.

À noter aussi une baisse du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 15,77 % (16,20 % en 2018).

Cependant, la collectivité doit faire face à une augmentation de ses charges de gestion courante due essentiellement à une forte hausse de sa contribution à la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) : + 40 %.

Suivant à la lettre la ligne de conduite qu'ils se sont fixés, les élus du Savès ont tenu pour cet exercice 2019 à « ne pas augmenter la fiscalité des ménages, à contenir les dépenses et à recourir au minimum à l'emprunt ».

Plus de détails, sur le site de la Communauté.